

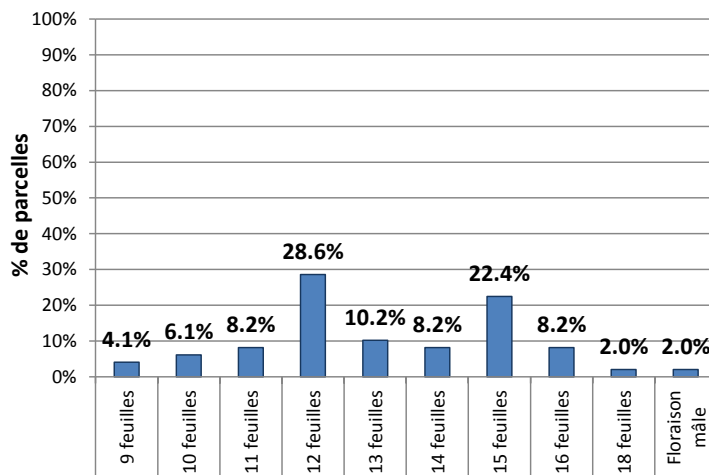
RESEAU 2012

Entre le 5 et le 10 juillet (semaine 28), 61 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation : 54 de maïs grain et 7 de maïs doux.

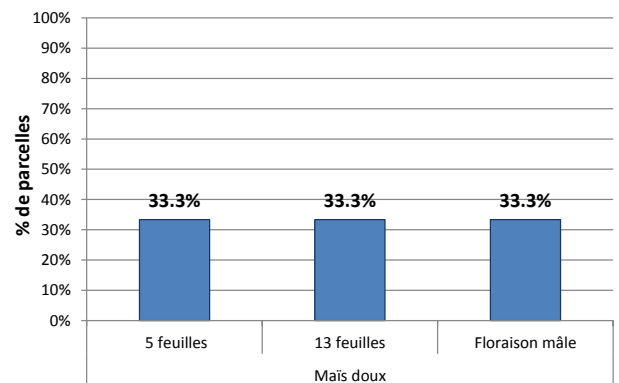
STADES DU MAÏS

L'observation des 49 parcelles de maïs grain entre le 9 et 10 juillet indiquent que les stades foliaires sont compris entre 9 et 18 feuilles. La floraison mâle a débuté dans la région avec l'apparition des panicules pour une parcelle du Loir-et-Cher. Pour les maïs doux (3 parcelles), les stades s'échelonnent de 5 feuilles à la floraison mâle.

Stade des parcelles de maïs grain observées
en région Centre
Semaine 28



Stade des parcelles de maïs doux observées
en région Centre
Semaine 28



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 5 juillet est présentée en annexe.

PYRALES

Chrysalidation

Le 9 juillet, le suivi réalisé à Saint-Genouph (37) révèle un taux de chrysalidation des larves de 85% pour les secteurs sud.

Suivi des vols

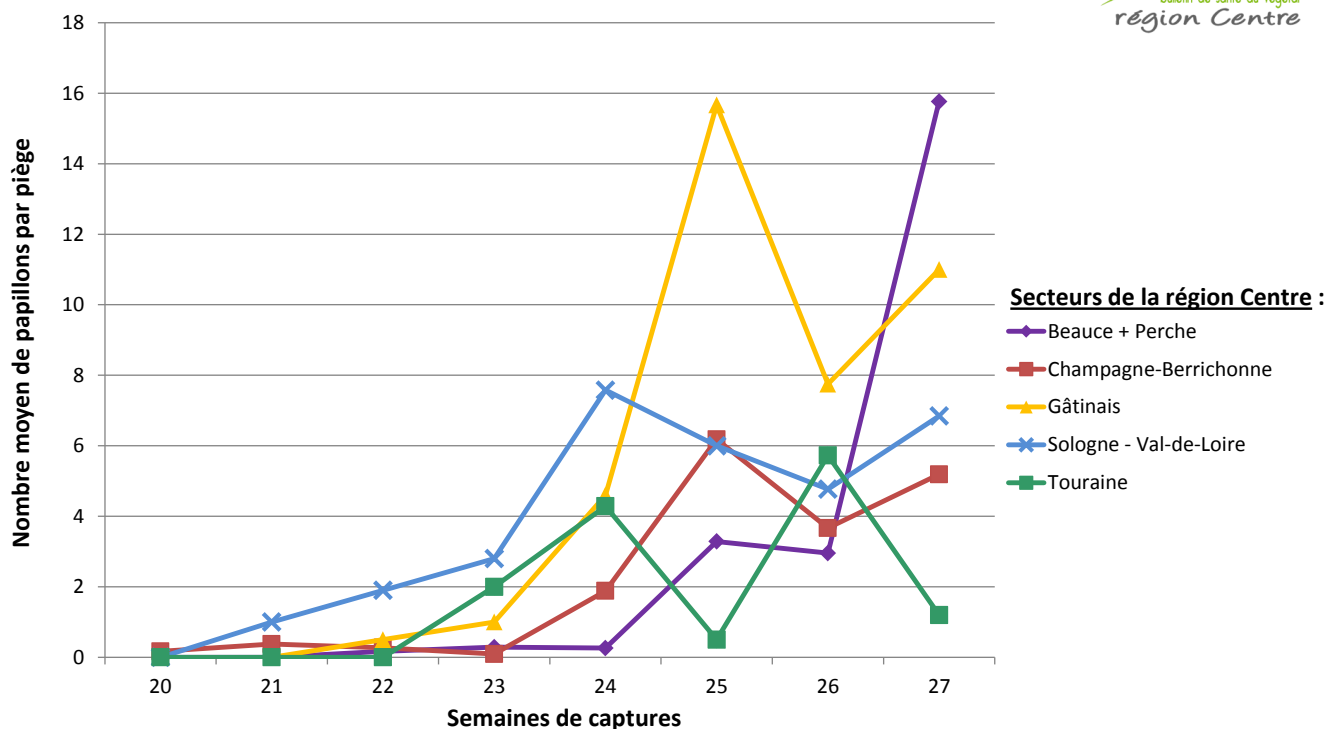
En semaine 27 (du 4 au 10 juillet), 507 pyrales ont été capturées par 48 pièges sur 57 relevés soit une moyenne régionale de 9 papillons par piège. Sur le plan régional, le nombre de captures par piège a augmenté.

Par rapport à la semaine dernière, l'activité de la pyrale augmente dans le Gâtinais, la Sologne-Val-de-Loire et la Champagne-Berrichonne. Pour ces secteurs, le pic de vol a probablement lieu en ce moment. Les régimes d'averses et d'orages de ces dernières semaines perturbent le vol, rendant difficile la lecture des courbes.

L'activité pyrale s'intensifie également très fortement en Beauce + Perche. Pour la Touraine, le vol est très chaotique depuis 4 semaines, avec des augmentations puis des diminutions de captures qui alternent chaque semaine.

Le piège lumineux d'Ouzouer-le-Marché (41) voit également son nombre de captures augmenté avec 18 pyrales depuis le 3 juillet.

Moyenne hebdomadaire du nombre de captures de pyrales par secteur (campagne 2012)



Suivi de pontes et de dégâts

Sur 18 parcelles observées, 6 sont signalées avec la présence de pontes (cf. tableau).

Nombre de pontes observées (sur 100 pieds)

Secteur	Département	Commune	Total des pontes	Nouvelles pontes
Beauce + Perche	28	ALLAINES-MERVILLIERS	5	
	41	VILLERABLE	4	
	45	BACCON	2	
Gâtinais	45	COURTENAY	1	
Sologne - Val-de-Loire	45	FEROLLES	1	1
		VENNECY	1	1

Des dégâts de pyrales sont également visibles dans 6 parcelles de Sologne-Val-de-Loire et Champagne-Berrichonne, avec des pourcentages de plantes attaquées (limbe en coup de fusil et autres) compris entre 1 et 7%.

SESAMIES

Aucune sésamie n'a été capturée cette semaine par les 5 pièges relevés.

PUCERONS

Metopolophium d. :

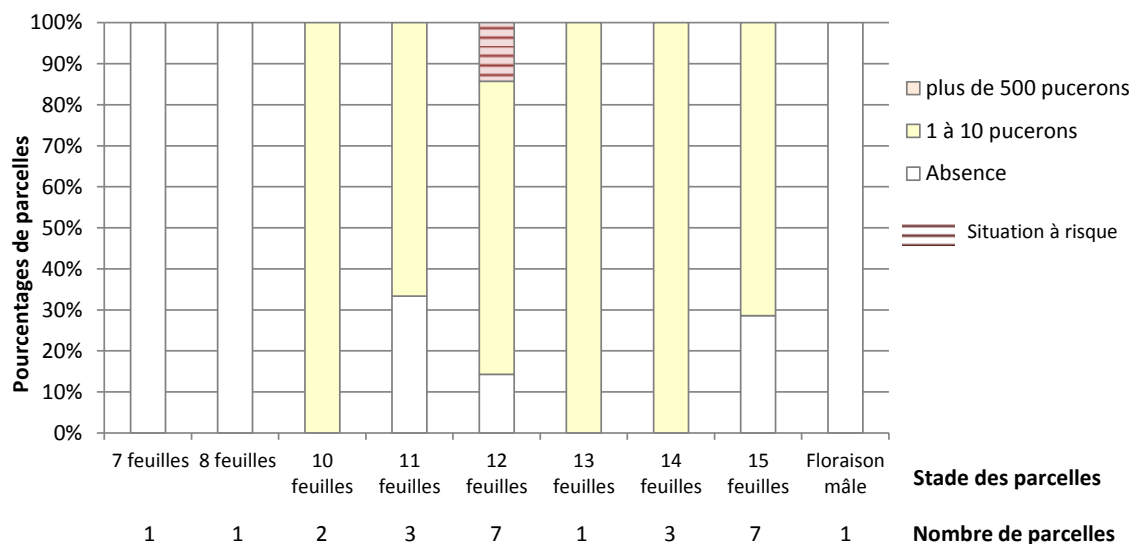
Cette semaine, sur 26 parcelles observées, 16 sont signalées avec la présence de *Metopolophium d.* (cf. graphique). Avec des infestations comprises entre 1 à 10 pucerons par plante pour des stades de 11 et 15 feuilles, le seuil de nuisibilité n'est pas atteint. Comme la semaine dernière, cette espèce de puceron ne représente pas de risque pour les parcelles de maïs à l'heure actuelle.

Dans 4 départements de la région (Vouzeron (18), Dolus-le-Sec (37), Oucques (41), et Gy-les-Nonains (45)), des cuvettes servant à piéger des pucerons ailés sont placées dans une parcelle de maïs. Chaque fin de semaine, les cuvettes sont relevées, les captures sont dénombrées et une identification des espèces de pucerons piégés est faite. Les relevés hebdomadaires permettent ainsi d'obtenir une visualisation des flux migratoires de pucerons qui se déroulent dans chaque parcelle. Toujours aucun *Metopolophium d.* n'a été capturé la semaine dernière (semaine 27) par les cuvettes situées dans les 4 parcelles (18, 37, 41 et 45). Comme la semaine précédente, l'activité migratoire des *Metopolophium d.* est nulle, ce qui est confirmé par le maintien de populations modérées observées dans le réseau de suivi au champ.

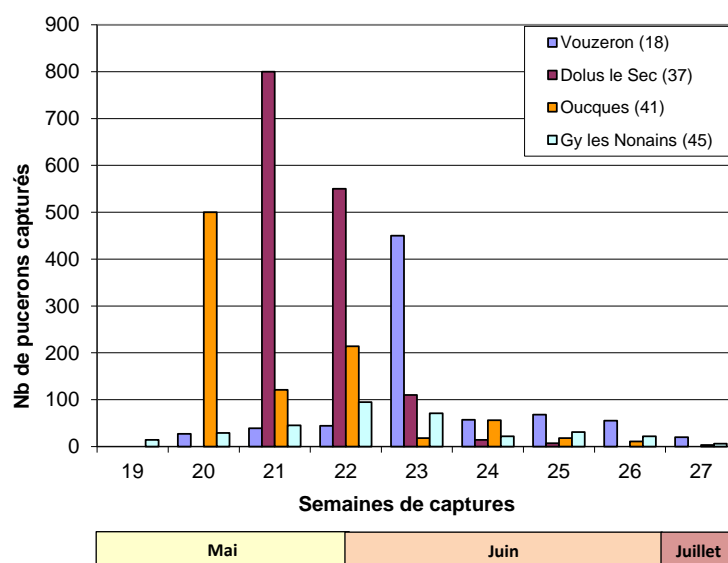
Sitobion a. :

Sur un total de 26 situations observées, de petites populations de *Sitobion a.* (1 à 10 pucerons par plante) ont été notées dans 18 parcelles (18, 28, 41 et 45). Les stades de ces parcelles étant compris entre 10 et 15 feuilles, ces faibles infestations ne représentent pas de risque. En revanche, une parcelle d'Indre-et-Loire est signalée avec plus de 500 *Sitobion a.* par plante pour un stade de 12 feuilles. Cette situation, proche du seuil de nuisibilité, est donc à surveiller. La production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi pourrait notamment poser problème.

**Nombre de *Sitobion a.* en fonction des stades
semaine 28**



Comme pour *Metopolophium d.*, le flux migratoire de *Sitobion a.* est très faible (aucune capture en semaine 26).



Evolution des populations de pucerons (toutes espèces confondues) sur la culture du Maïs - 2012

Nombre de pucerons dans les pièges chromatiques (cuvette jaune)




Auxiliaires :

Leur présence est signalée dans plus de 10 parcelles :

- Coccinelles :
 - Larves : sur 1 à 70% des plantes pour 7 parcelles (18, 36 et 45),
 - Adultes : sur 1 à 40% des plantes pour 9 parcelles (18, 36 et 45).
- Chrysopes : une parcelle (45) avec 1% des plantes porteuses d'œufs.
- Syrphes : 10% des plantes d'une parcelle (45) présente des larves et des pupes.
- Parasitisme : 5 parcelles (18 et 45) avec 1 à 15% de pucerons parasités.

Seuil de nuisibilité

Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBILITE En nombre de pucerons par plante
 Metopolophium dirrhodum	Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées Ligne d'un vert plus foncé sur le dos	Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante <u>Observez la face inférieure des feuilles</u>
 Sitobion avenae	Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de M.dirrhodum essentiellement par la couleur noire de ses cornicules	Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 Rhopalosiphum padi	Taille : inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles mais risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.

Source photos : AGPM

AUTRES OBSERVATIONS

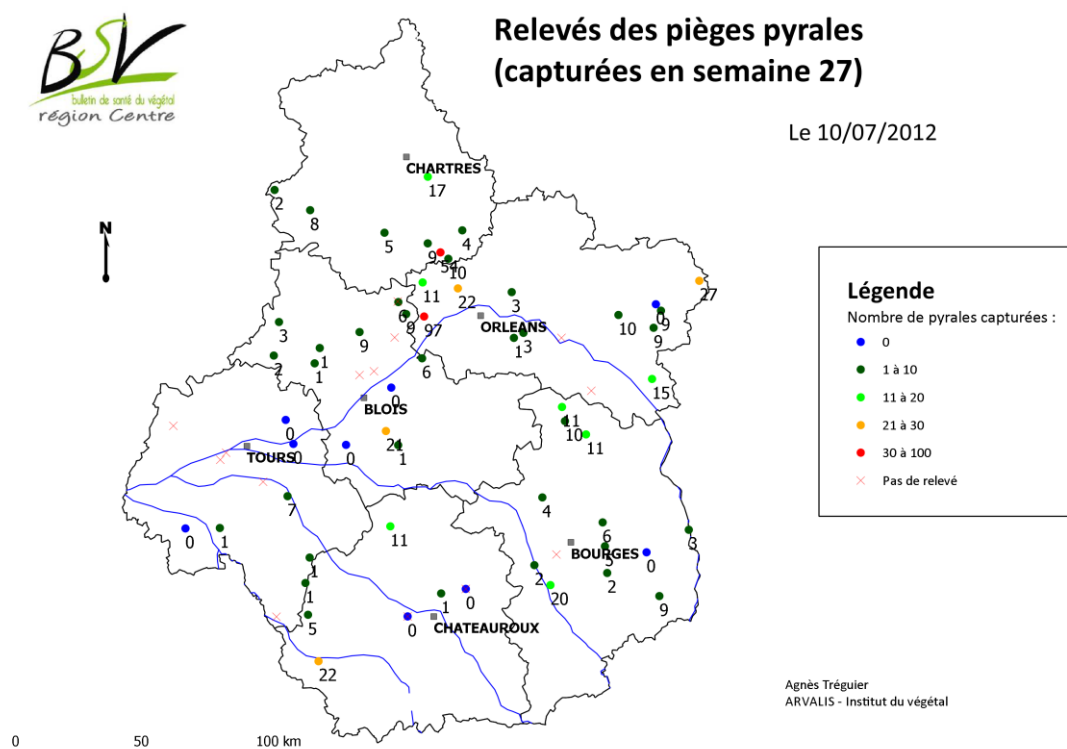
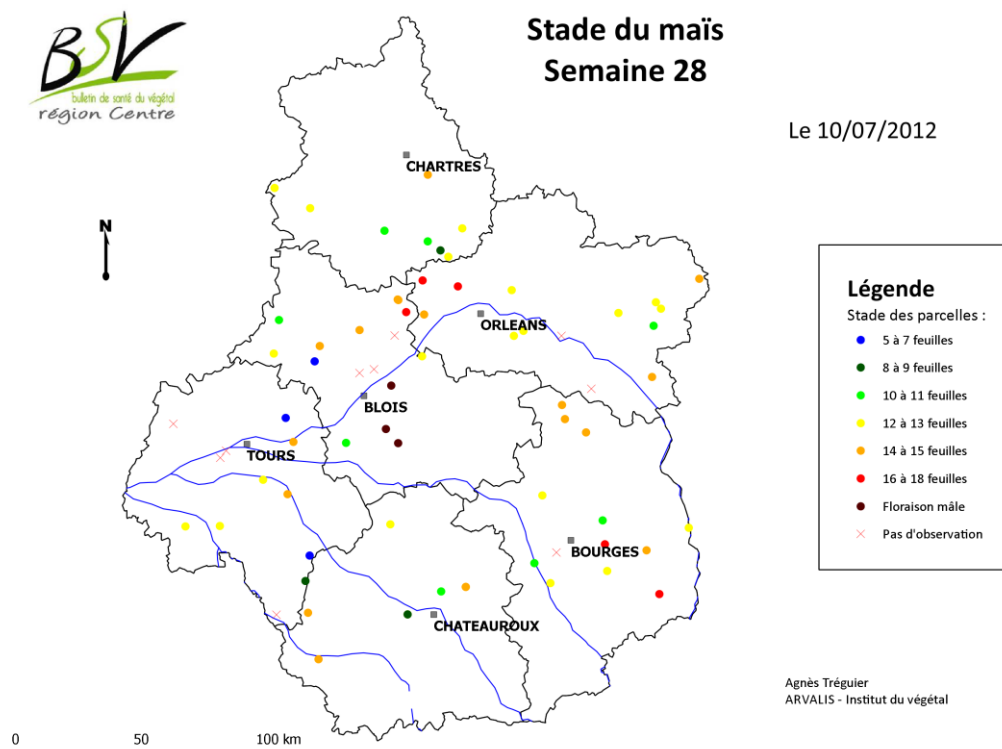
2 parcelles sont signalées avec des traces de cicadelles vertes : sur les F1 à Martizay (36) et jusqu'à la F9 à Prunay-le-Gillon (28).

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Annexes



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.